



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **35**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH, Hubert BOURING.

✓ Était représenté par son suppléant : **1**

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SCHOULLER.

✓ Excusés : **11**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : **3**

Messieurs Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

08. FINANCES

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA
REMISE EN ETAT DE LA FORET DU GUENSBACH SUITE A LA CREATION NON
AUTORISEE D'UN PARKING PAR LE MCC WARNDT**

Le Comité Syndical,

CONSIDERANT qu'en novembre 2018, les services du Sydeme constatent qu'un parking de 0,22ha a été créé sur sa propriété sise à Morsbach et cadastrée section 16 n° 8, située dans la forêt du Guensbach. Les travaux ont été réalisés par le club de moto-cross MCC Warndt, qui assure avoir été autorisé par le maire de GROSSROSSELN (Allemagne) et le maire de MORSBACH.

Cependant, aucune demande d'autorisation de dessouchage n'a été adressée ni au SYDEME ni à l'administration compétente de l'Etat, ce qui constitue une infraction aux dispositions de l'article l'article L. 214-13 du code forestier. Par courrier du 15 mai 2021, la Direction Départementale des Territoires de la Moselle a ainsi mis le Sydeme en demeure de recréer dans les meilleurs délais un sol adéquat et de replanter la zone avec des essences en station et une densité de plants appropriée.

CONSIDERANT qu'il n'est pas équitable de laisser les travaux exigés par la DDT à la charge du SYDEME alors qu'il n'est pas à l'origine du dessouchage qui les justifie, le MCC Warndt, la Commune de GROSSROSSELN et le SYDEME ont convenu que :

- le SYDEME apporte du compost sur le site, recrée le sol adéquat et coordonne les travaux ;
- la Commune de GROSSROSSELN prend en charge les frais de plantation et de protection des plants.

A cet effet, la convention tripartite ci-annexée formalise les conditions de plantation et de protection des 350 plants et les modalités de prise en charge financière des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'entériner l'avis de la commission finances ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer et exécuter la convention ;
- De dire que la recette, d'un montant de 1 751,50€ HT, issue du remboursement par la Commune de GROSSROSSELN des frais de remise en état du sol de la forêt de Guensbach sera imputée à l'article 778 du budget du Sydeme.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...2.7.SEP..2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...2.7.SEP..2021.....